

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE

Appel à la prudence face au danger d'incendie de forêt

En raison d'un déficit important de précipitations, le danger d'incendie de forêt est actuellement fixé au niveau 3 (marqué) sur une grande partie du territoire cantonal. Cette situation requiert donc une grande prudence lors d'activités en plein air impliquant des feux en forêt dans les endroits autorisés, mais aussi à proximité de végétation sèche.

Au vu des conditions météorologiques actuelles et des observations réalisées sur le terrain par le personnel forestier du Canton et des communes, la Direction générale de l'environnement (DGE) tient à rappeler que le danger d'incendie de forêt est actuellement évalué au degré 3 (marqué) sur une échelle de 5 dans les régions Jura-Côte et Plateau. Les températures élevées des derniers jours, couplées à une bise modérée, ont contribué à assécher la litière forestière et à la rendre facilement inflammable.

Aussi, la DGE rappelle que les feux sont interdits en forêt et à moins de 10 mètres des lisières, à l'exception des endroits prévus à cet effet (places à feux officielles), conformément à l'article 33 de la loi forestière. La population est également invitée à respecter les règles de conduite suivantes :

- Se conformer en tout temps aux consignes des autorités locales ;
- S'abstenir de tout feu en plein air en cas de vent fort et de rafales ;
- Utiliser des foyers fixes, situés sur une surface non inflammable, et ne pas faire de feu à même le sol ;
- S'éloigner suffisamment des arbres et de la végétation sèche ;
- Surveiller en permanence les feux et s'assurer qu'ils soient complètement éteints avant de quitter les lieux ;
- Ne jamais jeter des allumettes ou des mégots dans la nature
- Tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

La situation de danger peut être localement plus critique, notamment dans les versants exposés au sud, ou lorsque de la végétation sèche est présente, y compris à proximité des champs et le long des routes.

La situation sera réévaluée en fin de semaine en fonction de l'évolution des conditions.

Le portail « Forêt » du site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/forets --> incendies de forêts) renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 20 juin 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Lévy, responsable du domaine dangers naturels, Direction générale de l'environnement, [info.incendies-foret\(at\)vd.ch](mailto:info.incendies-foret(at)vd.ch)